
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 7 mars 2023, à compter de 20h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Mylène Gauthier, Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard Daniel Jacques, Claude Lacasse, Bruno Napert, et formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée : Madame Valérie Beurivage Vincent

Madame Nicole Jacques, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2023-03-18

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Nomination – Directrice générale et greffière trésorière par intérim
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023.
- 5- Administration générale
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 février 2023 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
- 6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Entente relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent
- 8- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
- 10- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 11- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
- 12- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
- 13- AUTRES DOSSIERS

- a) Entente entre la Municipalité de Calixa-Lavallée et la Société d'agriculture du Comté de Verchères – Autorisation de signatures

14- CORRESPONDANCE

15 PÉRIODE DE QUESTION

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2- NOMINATION – DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE- TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

2022-03-19

CONSIDÉRANT la démission de la directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

DE nommer madame Nicole Jacques directrice- générale et greffière-trésorière par intérim à compter du 20 février et ce jusqu'à ce que le poste affiché soit comblé et d'ajuster son salaire en conséquence;

D'OCCUPER les fonctions en lien au poste de la direction générale ;

D'AUTORISER madame Nicole Jacques à signer tous documents administratifs.

ADOPTÉE

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

2022-03-20

Il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyée par la conseillère Mylène Gauthier et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale mentionne que tout s'est bien déroulé tant qu'aux décisions du conseil du mois dernier.

b) Lecture et adoption des comptes

2022-03-21

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 8 février 2023 au 7 mars 2023 au montant de 97 464.43\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 7 mars 2023 au montant de 97 464.43\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques mentionne la présence des policiers sur notre territoire.

b) Entente relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent

2023-03-22

ATTENDU que l'entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent vient à échéance le 22 mai 2024, tel que décrété dans l'avis paru dans la Gazette Officielle du Québec, Partie 1, numéro 21, datée du 22 mai 2021 ;

ATTENDU que le 22 février 2023, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a demandé aux municipalités désirant continuer à être membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent d'adopter avant le 30 avril 2023 une résolution en ce sens et à désigner deux (2) personnes pour agir, au moment opportun, comme signataires de l'entente ;

ATTENDU qu'une copie de cette entente a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, il est unanimement résolu :

DE MAINTENIR l'adhésion à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE DÉSIGNER le maire et la directrice générale pour agir, au moment opportun, comme signataires de l'entente ;

DE NOTIFIER et faire suivre à la Secrétaire-Trésorière de la Régie, un extrait conforme de ladite résolution

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Valérie Beurivage Vincent étant absente, on mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

La conseillère Mylène Gauthier mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

a) Entente entre la Municipalité de Calixa-Lavallée et la Société d'agriculture du Comté de Verchères – Autorisation de signatures

2023-03-23

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée veut offrir à ses contribuables la chance de participer à l'Exposition Agricole de Calixa-Lavallée comme deuxième activité estivale 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée veut renouveler l'activité compte tenu de la grande participation des citoyens comme première activité ;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente entre la Société d'agriculture du Comté de Verchères et la Municipalité de Calixa-Lavallée permettra aux contribuables de Calixa-Lavallée d'avoir accès gratuitement au site de l'exposition agricole durant la fin de semaine du 7 au 9 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 25 000\$ a été conclue entre les deux parties pour offrir cet événement, un 5 à 7 le 7 juillet et en soirée un feu d'artifices ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mylène Gauthier appuyé par le conseiller Daniel Jacques, il est unanimement résolu :

D'APPROUVER le projet d'entente tel que soumis à la présente assemblée ;

DE DÉSIGNER le maire et la direction générale pour signer ledit projet d'entente tel que soumis.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance particulière.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-03-24

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Mylène Gauthier, appuyé le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, _____, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Nicole Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim